



Réunion du Comité du 13/06/2024 à 17h00 à Schuttrange

Présents :

DE VRIES Josselijn, ENTRINGER Marc, ETRINGER-SEIL Josée, GENGLER Philippe, KOX Jean, KRIER Marc, LAFLEUR-RENNEL Nicole, LEVEN Robert, MARSON Claude, RAUS Carlo, RIES Marc, SCHMIT Martine, SCHMITZ Raphaël, membres.

OLINGER Patrick, secrétaire.

Excusés: BREUER Jacqueline, D'EXELLE Dries, GLODEN Michel, KILL Romain, REDING Vincent, SCHOELLEN Marc, WEIRICH Romain, WALLERICH Rita, membres.

Procès-verbal

1. Informations du président :

- Le président excuse les membres Breuer, D'Exelle, Gloden, Kill, Reding, Schoellen, Weirich et Wallerich.
- Il informe sur des manifestations passées ou futures pour le public.
- En date du 22 mai 2024 le Bureau du SIAS a rencontré la nouvelle direction de l'ANF. De manière générale, les deux parties sont satisfaites du déroulement de la collaboration. Néanmoins, le SIAS voit un potentiel d'optimisation sur différents points :
 - Répartition des rôles sur le terrain, l'ANF devrait ici mieux assumer son rôle de contrôleur ;
 - Assurance qualité, il n'existe malheureusement pas de cahier des charges cohérent pour les différents travaux dans le but de protéger la nature, à ce niveau, l'ANF devrait établir son propre cahier des charges général, par exemple dans le domaine de la construction ou de la rénovation de murs en pierres sèches.
- Le « SIAS-Infoblat 2024 » est en cours d'impression et sera distribué à tous les ménages des communes membres dans les 2 dernières semaines de juin.

- Pour donner suite à la demande du Comité de mettre à disposition une plateforme pour faciliter l'accès aux documents, le Bureau a contacté le SIGI pour donner accès à la plateforme SIGIdrive.
- En ce qui concerne la réunion du Comité du 25 juillet 2024, le Bureau propose de procéder comme suit :
 - Rdv à 17h00 à Schuttrange
 - Visite des lieux de divers projets avec explications des collaborateurs de la station biologique en bus.
 - Durée 1,5-2 hrs
 - Suivi d'un barbecue au Seningerberg
- Dans le cadre du projet de fonds "Bestäuber im urbanen Raum", l'action "Graines de plantes sauvages" a été lancée dans les communes. Il s'agit d'installer des stands à l'accueil des mairies où la population peut emporter gratuitement des graines pour les semer dans leur propre jardin.

2. Administration générale :

2.1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 25 avril 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Natura 2000

3.1. Approbation d'une collaboration avec le „Natur&Geopark Mëllerdall“ bei der Entwicklung und dem Unterhalt digitaler Managementtools für Naturschutzarbeiten.

La convention a pour objet :

- Échange entre les collaborateurs du NGPM et Tobias Mosthaf concernant la base de données SIAS et la définition des exigences du personnel du NGPM.
- Mise en place d'un outil de gestion numérique pour les travaux de conservation de la nature au sein du NGPM, sur le modèle de la base de données SIAS avec le soutien du SIAS.
- Assistance mutuelle entre les partenaires du projet pour le développement et la maintenance des outils de gestion.

À la suite des explications de M. Mosthaf le Comité a approuvé la convention à l'unanimité.

3.2. Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2023 de l'animateur COPIL de la région Guttland/Musel.

La présentation est envoyée par courriel aux membres du Comité.

4. Protection de l'eau potable

4.1. Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2023 de l'animatrice du CCR SIWA

La présentation de Mme Fabienne Boes est envoyée par courriel aux membres du Comité.

5. Protection de la Nature

5.1. Projet « Holz vun Hei » :

Ce point est reporté sur l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité.

6. Pacte Nature

6.1. Retour d'expérience

La présentation de M. Loïc Hellers est envoyée par courriel aux membres du Comité.

Les membres du Comité

The image shows several handwritten signatures in blue ink. One signature is clearly legible as 'Renaud Lurole'. Other signatures are more stylized and difficult to read, but some appear to include 'Hellers', 'Siwa', and 'Boes'. There are also some scribbles and marks that do not form recognizable text.

